

Elections des représentants de parents d'élèves Résultats année scolaire 2015/2016

Quelques rappels

Les parents d'élèves ont élu leurs représentants aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement le vendredi 9 octobre ou le samedi 10 octobre 2015.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Dans le premier degré, le conseil d'école :

- adopte le projet d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- vote le règlement intérieur de l'école
- donne son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (dont les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques et l'utilisation des moyens)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Dans le second degré, le collège et le lycée sont des établissements publics qui disposent de la personnalité juridique. Ils exercent leur autonomie, dans le cadre des lois et règlements et instructions du ministre de l'éducation nationale par les délibérations et avis du conseil d'administration. Le conseil d'administration :

- fixe les règles d'organisation de l'établissement
- adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement
- délibère sur un certain nombre de sujets intéressant l'établissement
- donne son avis sur les mesures annuelles de création et suppression de sections, options ou formations complémentaires.

Participation

	2015	Rappel 2014	Rappel 2013	Rappel 2012
Ecoles	58,04 %	56,84 %	58,06 %	57,78 %
Collèges	39,58 %	38,09 %	39,19 %	39,32 %
LP	14,76 %	12,37 %	11,99 %	13,50 %
EREA	23,04 %	18,72 %	21,88 %	23,81 %
LGT	22,13 %	22,36 %	23,36 %	26,01 %

Résultats établis en pourcentage des suffrages exprimés

	FCPE	PEEP	UNAAPE	Associations locales non affiliées	Listes parents non constitués en association	Listes d'union
Ecoles	4,61 %	0 %	0 %	9,49 %	83,29 %	2,62 %
Collèges	46,94 %	8,96 %	1,95 %	22,81 %	15,47 %	3,87 %
LP	25,46 %	7,72 %	0 %	0 %	52,01 %	14,81 %
EREA	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %
Lycées	73,03 %	24,36 %	0 %	2,61 %	0 %	0 %